



# LA LETTRE DE VILLERS

## PATRIMOINE

p. 15

Pose de la dernière pierre de la première phase des travaux de notre église!

## VILLERS 2000

p. 42

Le distributeur automatique de billets enfin installé, et « habillé » à la normande!

## SPORTS

p. 34

Alexis LA LAUGEOIS, membre de la *Fighting Academy Club* de Villers, champion d'Europe de Boxe Thaïe!



VILLERS  
SUR MER



## SOMMAIRE

<b>LE MOT DU MAIRE</b>	P.3
<b>A</b> comme <b>Animations</b>	P.4
<b>A</b> comme <b>Animaux</b>	P.6
<b>A</b> comme <b>Associations</b>	P.10
<b>C</b> comme <b>Commerces</b>	P.12
<b>C</b> comme <b>Culture</b>	P.13
<b>E</b> comme <b>École et Enfance</b>	P.14
<b>E</b> comme <b>Église</b>	P.15
<b>E</b> comme <b>Environnement</b>	P.17
<b>E</b> comme <b>État Civil</b>	P.20
<b>G</b> comme <b>Gouvernance</b>	P.22
<b>J</b> comme <b>Jeunesse</b>	P.25
<b>M</b> comme <b>Mobilité</b>	P.27
<b>N</b> comme <b>Numérique</b>	P.28
<b>O</b> comme <b>Opposition... &amp; Droit de réponse du Maire</b>	P.29
<b>S</b> comme <b>Santé</b>	P.30
<b>S</b> comme <b>Sécurité</b>	P.30
<b>S</b> comme <b>Séniors</b>	P.32
<b>S</b> comme <b>Sports</b>	P.33
<b>S</b> comme <b>Stationnement</b>	P.35
<b>T</b> comme <b>Tourisme</b>	P.36
<b>T</b> comme <b>Travaux</b>	P.37
<b>U</b> comme <b>Urbanisme</b>	P.40
<b>V</b> comme <b>Villers 2000</b>	P.41



La Lettre de Villers-sur-Mer

Directeur de Publication :  
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle  
de la Municipalité de Villers-sur-Mer  
BP 19 - Avenue du Général de Gaulle  
14 640 - Villers-sur-Mer  
Tél. : 0231 14 65 00  
Fax : 0231 87 12 25  
www.villers-sur-mer.fr  
mairie@villers.fr

Photographies : Matthieu GAILLANDRE

N° ISSN 2803-6123



2803 6123



Dépôt légal à la parution  
Ce numéro a été imprimé à 2 500 exemplaires

Réalisation & Impression :  
EDH - Pont-Authou (Normandie)  
N° SIRET : 421.115.866.00020



## LE MOT DU MAIRE

Chères Villersaises,  
Chers Villersois,  
Chers amis,

J'ai le plaisir de vous présenter la première « *Lettre de Villers* » de l'année 2022, qui couvre donc la période janvier-février 2022.

Durant cette période, comme durant celles qui ont précédé et comme ce sera le cas pour les périodes à venir, nous avons déployé nos efforts dans la ville en vue de l'**entretenir** mais également de la **développer**. Nous le faisons **en restant à votre écoute**. À ce titre, les réunions des Comités de quartier se sont multipliées en ce début d'année et nous sommes heureux de constater que vous y participez activement.

Vous aurez notamment pu constater, entre janvier et février, l'installation d'un distributeur automatique de billets à Villers 2000, la pose de bornes de recharge pour les voitures électriques, la fin de la première tranche des travaux de rénovation de notre église, l'obtention de l'**agrément « service civique »** pour nos jeunes, l'accélération du déploiement de la fibre dans notre ville, l'obtention du **label « maison sport-santé »** délivré par le Ministère de sports à Villers-sur-Mer, l'installation d'équipements de sport-santé sur le bord de mer, la création d'une version en anglais du site web de notre ville, l'obtention du titre de champion d'Europe par l'un des licenciés de la *Fighting Academy* (club de boxe) de Villers-sur-Mer, etc...

**Notre ville se projette vers l'avenir avec des dossiers structurants que nous continuerons à pousser de l'avant, tout en respectant son histoire avec des efforts considérables pour protéger notre patrimoine.**

Mais notre ville vit aussi au jour présent. Et Villers-sur-Mer, les Villersaises et les Villersois, ne peuvent pas

rester insensibles au drame qui se déroule en Ukraine. Nous avons mobilisé les services de la Mairie, les bénévoles de l'Entraide et nos jeunes via la Maison des jeunes pour récolter des produits de première nécessité. J'ai fait savoir à notre Préfet et à l'Ambassadeur d'Ukraine en France, que nous étions prêts à accueillir des familles ukrainiennes dans notre ville s'il le fallait et nous voterons dans les prochains jours une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux réfugiés ukrainiens. Vous avez, comme ce fut le cas durant la crise sanitaire, déjà via l'*Entraide* à cette époque, répondu merveilleusement bien. Solidairement, résolument.

L'aide que nous avons mise en place et que nous avons structurée, amène pour le coup notre ville à être un point d'ancrage pour d'autres villes normandes qui viennent s'appuyer sur nos services municipaux et sur l'*Entraide* pour faire parvenir et traiter les dons récoltés chez elles.

Je tenais à cette occasion à **féliciter tous les services de la Ville** qui se sont mis au service de cette cause, à **féliciter les bénévoles de l'Entraide** qui ont donné de leur temps et de leur énergie sans compter, tous les jours de la semaine et week-end y compris, pour coordonner cette aide. Et à **féliciter tous ceux d'entre vous** qui, spontanément, ont contacté la Mairie pour savoir comment faire des dons, proposer d'accueillir des familles ukrainiennes ou plus simplement pour exprimer leur solidarité.

**Bravo à vous tous! Vraiment!**

Je vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Chers amis, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire, **Thierry Granturco**



## LAURIANE HEROLD EST LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE SPACE EN LIEU ET PLACE DE FANNY PAUWELS

Ayant quitté son poste de Cheffe de projets culturels à Saint-Aubin-sur-mer, Lauriane est très enthousiaste et motivée d'avoir rejoint l'équipe de SPACE en tant que Directrice Générale, succédant ainsi à Fanny PAUWELS.

**« Je souhaite impulser un peu de folie, de fraîcheur et de dynamisme aux animations de Villers-sur-Mer. Mon ambition première est d'aller chercher les différents publics avec une programmation éclectique et de leur donner envie de la découvrir, se trouver des passions, et revenir les fois prochaines notamment sur des animations auxquelles ils n'avaient pas pensé à l'origine. C'est un vrai défi que j'espère relever avec brio! ».**

Après un Master en Arts du spectacle, puis un second Master en Management et Administration d'Entreprise à l'IAE de Caen, Lauriane HEROLD souhaite mettre à profit ses compétences et s'investir sur le territoire normand tant auprès des publics que des nombreux acteurs culturels.

**« J'aime mêler plusieurs arts et différents loisirs ou animations au sein d'un même évènement. C'est selon moi le meilleur moyen de rassembler tous les types de publics. Sur mon dernier projet personnel, j'étais directrice d'un festival d'arts graphiques, le BAANG! Festival qui a rassemblé à la fois des illustrateurs, photographes, groupes de musiques et tatoueurs. Les artistes étaient tous des jeunes talents, et ont adoré mettre en avant leur travail sur cet évènement. Des ateliers étaient organisés pour les plus jeunes, et les concerts se déroulaient sur les soirées, cela a permis de faire venir à la fois les jeunes publics, et les moins jeunes sur les différents temps de la journée, pour diverses raisons. Mais au final, tout le monde a eu accès au même contenu. C'est notamment cela que j'ai envie d'apporter à Villers-sur-Mer: des évènements complets qui mettent en valeur la ville et ses atouts sous différents aspects et en faire profiter le plus grand nombre ».**

Avec son parcours universitaire, ses différents postes et projets personnels en culture, Lauriane HEROLD espère pouvoir apporter un regard neuf à Villers-sur-Mer et partagera ses mille et unes idées avec toute

l'équipe d'animation (SPACE, municipale) pour commencer à les mettre en place au plus vite.

**Bienvenue Lauriane!  
Vous vous plairez à Villers-sur-Mer.**



**« Je souhaite impulser un peu de folie, de fraîcheur et de dynamisme aux animations de Villers-sur-Mer [...] ».**



# LES GOÛTERS DES SENIORS ONT REDÉMARRÉS LE MERCREDI 2 MARS

Nous sommes heureux d'avoir pu relancer les goûters des seniors le 2 mars dernier.

Ces événements concernent ceux d'entre vous, résidents principaux ou secondaires à Villers-sur-Mer, ayant plus de 60 ans, qui ont envie de venir jouer aux cartes, partager un goûter, le tout totalement gratuitement.

**Nous vous attendons nombreux !**



## Le goûter des seniors

**TOUS LES 15 JOURS  
LE MERCREDI  
DE 14H00 À 18H00**

SALLE PANORAMIQUE DU CASINO

*Échanger et discuter autour d'un café !*

**POUR LES SENIORS DE 60 ANS OU PLUS  
GRATUIT, SANS RÉSERVATION**



## VILLERS-SUR-MER SÉLECTIONNÉE PAR « ONE VOICE » POUR L'INSTALLATION D'UN DEUXIÈME CHATIPI (ABRIS POUR CHATS ERRANTS) DANS NOTRE COMMUNE

La politique forte de Villers-sur-Mer pour le bien-être animal est distinguée puisque l'organisation « *One Voice* » vient de sélectionner notre ville pour y installer un **Chatipi**.

Un Chatipi est un chalet installé en vue d'abriter des chats errants. *One Voice* le fournira gratuitement à notre Ville. Mais ce n'est pas tout. *One Voice* aménagera ce Chatipi (isolation, étagères, arbres à chats, couchettes...), aidera au financement de la stérilisation des chats errants, fournira des litières, des croquettes, etc...

Ce Chatipi viendra s'ajouter à l'abri déjà aménagé par les services de la Ville et géré par l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA).

Notre Ville a fait du bien-être animal une vraie politique publique. Ce Chatipi vient donc agrémenter :

- outre notre premier abri pour chats errants;
- le **programme de parrainage d'animaux** de personnes pouvant être malades, hospitalisées ou décédées et qui veulent s'assurer de l'avenir de leur animal en cas d'indisponibilité passagère ou définitive;



- les **aides financières** versées aux propriétaires d'animaux qui n'auraient pas les moyens de les faire soigner;
- la **création de l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA)** qui réunit ceux d'entre vous qui sont prêts à donner de leur temps et de leur énergie pour cette cause;
- l'**ouverture de la plage aux animaux** toute l'année;
- la signature d'un **partenariat avec l'Association la Dame Blanche** pour recueillir et faire soigner les animaux sauvages vivant dans notre Commune;
- le renforcement du **partenariat avec l'association 30 millions d'amis** pour obtenir conseils et soutiens financiers en cas de besoin;
- le renforcement de la **protection de notre faune sauvage vivant au marais** par la prise de plusieurs arrêtés municipaux;
- l'**interdiction des cirques avec animaux** sur le sol de notre Commune.

**Bref, à Villers nous veillons collectivement sur les animaux et sur leur bien-être.**



*« Notre Ville a fait du bien-être animal une vraie politique publique (...)  
Nous veillons collectivement sur les animaux et sur leur bien-être ».*



# LA MAIRIE SOUHAITERAIT INTERVENIR SUR LA RÉGULATION – DOUCE!! – DES GOÉLANDS DANS NOTRE VILLE

**Les goélands sont des oiseaux protégés.** En ville, et à Villers-sur-Mer notamment, ils sont pourtant nombreux à occuper les rues et à peupler les toits durant la période de reproduction.

Leur présence génère des problèmes tels que des **nuisances sonores** importantes, des **souillures régulières**, des **encombres de gouttières** ou encore des **comportements agressifs** consécutifs à l'éclosion des œufs. Les goélands, trop nombreux, déciment également les autres espèces souhaitant vivre sur notre territoire.

**C'est pourquoi la Mairie de Villers-sur-Mer souhaite solliciter une dérogation pour pouvoir stériliser les œufs et éviter ainsi la prolifération des goélands et les nuisances associées.**

**Attention :** il ne s'agit pas d'éliminer les goélands!!! Il s'agit de réguler leurs naissances.

**Trois espèces de goélands sont présentes à Villers-sur-Mer :**

- les goélands argentés qui sont les plus nombreux et qui ont les ailes gris clair,
- les goélands bruns qui ont des ailes gris foncé et des pattes jaunes,
- et les goélands marins avec les ailes gris foncé également mais qui ont les pattes roses et sont plus gros que les deux autres espèces.

**Pour info :** des fiches signalétiques permettant de différencier les espèces sont mises à disposition en Mairie.

Ayez les bons réflexes :

- **ne pas nourrir les goélands** et les oiseaux en général en ville: l'accès direct à la nourriture pour les goélands serait l'une des principales causes, avec l'absence de prédateur, de leur installation en ville;
- **maintenir les déchets dans des endroits inaccessibles**: les conteneurs doivent être bien fermés pour empêcher les goélands de pouvoir accéder à la nourriture via les ordures;



- **prévenir l'installation d'un couple sur le toit**: l'installation de pics ou de filets peut prévenir l'arrivée d'un nid si celui-ci a lieu au même endroit de manière récurrente, par exemple, sur le contrefort d'une cheminée.

**Il est STRICTEMENT INTERDIT d'intervenir entre le 15 mars et le 15 septembre** sur les nids de goélands!!!  
Animal protégé!!!

## **Campagne de comptage des nids :**

Pour réaliser cette opération, nous avons contacté le **GONm** (*Groupe ornithologique Normand*) qui est un **organisme reconnu pour ses compétences** dans ce domaine.

Dans un premier temps, nous prévoyons pour l'année 2022 de **faire un décompte des couples de goélands nicheurs** à partir des points hauts avec rédaction d'un bilan.

Dans le bilan seront notamment présentés les effets connus de la stérilisation (et la méthode à mettre en place pour le traitement) dans les communes où sont réalisés des suivis depuis plus de 20 ans ainsi qu'une



présentation de la répartition des goélands sur la Commune de Villers-sur-Mer.

Les recensements se feront à partir de quelques points hauts accessibles (église et immeubles en terrasse) et seront complétés, pour les secteurs non visibles, à partir de ces points et constitués de bâtisses assez basses, par des parcours dans les rues. Ce suivi pourrait être prévu en mai/juin 2022.

**Important:** Dans le contexte sanitaire actuel, seules les interventions sur les toitures en accès direct par l'extérieur des habitations individuelles et par les locaux communs (cages d'escaliers pour les habitations collectives) pourront être assurées.

### **Stérilisation des œufs:**

Dans un deuxième temps, si cette dérogation devait nous être octroyée par le Ministère de l'Écologie (et encadrée par la DREAL), nous serions alors uniquement autorisés à stériliser les œufs des goélands argentés durant la couvaison.

Ces opérations de stérilisation seraient alors **réalisées par des entreprises spécialisées** dans le travail en hauteur tout ceci **sous le contrôle et le suivi du GONm** qui effectuera des comptages avant, pendant et après le passage des techniciens cordistes.

Celles-ci permettraient de **limiter le renouvellement de la population de goélands argentés tout en préservant l'espèce**. Les deux pulvérisations auront lieu sur la période mai - juin avec au plus 3 semaines d'intervalle entre les deux. Un suivi technique et scientifique sera de nouveau engagé avec le GONm.

**Pour finir, n'intervenez pas vous-mêmes!** Enlever les œufs entraînerait une deuxième ponte et détruire les nids provoquerait la construction d'un nouveau nid par le couple nicheur. De plus, vous risqueriez de vous retrouver blessés par l'attaque de ces derniers.



## **RAPPEL SUR LE PROGRAMME DE PARRAINAGE MIS EN PLACE PAR LA MAIRIE**

Dans le cadre de sa **politique pour le bien-être animal**, la Mairie a **mis en place un programme de parrainage d'animaux** qui permet aux Villersois et Villersois, qui craignent de devenir indisponibles pour leurs animaux, de le faire parrainer par une autre Villersoise ou un autre Villersois.

Vous êtes malades, vous avez peur d'être hospitalisé et de laisser votre animal sans soins? Vous êtes âgé et vous avez peur d'adopter un animal et de le laisser dans le besoin en cas de problème? Le programme de parrainage est là pour vous.

**Le parrain (ou la marraine, bien entendu!), s'engage à:**

- **prendre soin de l'animal** durant toute la période d'indisponibilité de son maître et à lui apporter toute l'attention nécessaire (logis, nourriture et soins);
- **adopter l'animal parrainé** si l'indisponibilité de son maître devenait permanente ou à le garder le temps nécessaire à ce qu'il soit durablement adopté.

Le parrain pourra **compter sur le soutien de la Mairie** (financier, logistique, administratif) pour faire face aux conséquences de ce parrainage si l'animal devait avoir à être pris en charge.

Des cartes (format cartes de visite) ont été établies en Mairie, à signer par le maître de l'animal et son parrain, les identifiant tous deux, et qui viennent matérialiser cet engagement.

Leur format leur permet d'être conservées dans un portefeuille. Elles seront alors nécessairement prises en compte par exemple à l'hôpital en cas d'hospitalisation d'urgence, les soignants étant alors informés qu'un animal domestique doit également être pris en charge.

N'hésitez pas à contacter la Mairie:

[mairie@villers.fr](mailto:mairie@villers.fr)  
pour avoir plus d'informations à ce sujet.

**Des maîtres ont besoin de vous. Leurs animaux aussi.**

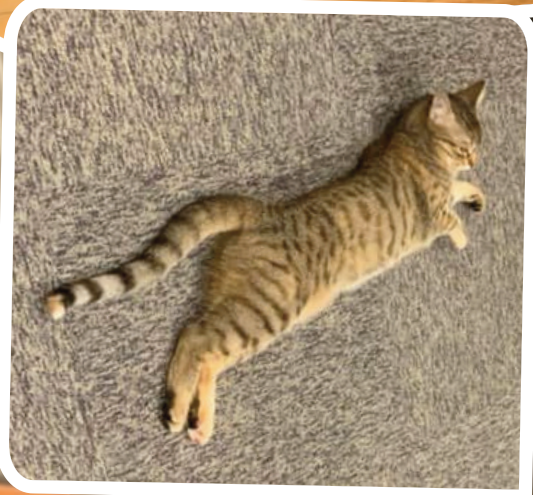




## SYBELLE VA BIEN! TRÈS BIEN!

La Mairie a adopté une petite chatte récupérée, soignée, stérilisée et vaccinée grâce aux bons soins de l'AVA.

Dans le bureau de notre Directrice Financière, elle refait les comptes et vérifie son budget croquettes.  
Attention! Ça ne rigole pas!





## CRÉATION D'UN LIONS CLUB À VILLERS-SUR-MER

Le **Lions Clubs** est un club service international de bénévoles. C'est la **plus importante organisation de clubs philanthropiques du monde** (1,4 million de membres répartis dans plus de 46 000 clubs, répartis sur 220 pays et territoires).

Il s'agit en d'autres termes de la plus grande organisation humanitaire au monde.

Villers-sur-Mer n'accueillait pas, jusqu'ici, de *Lions Club*. C'est dorénavant chose faite! Un *Lions Club* a officiellement été créé suite à une procédure longue et très encadrée. Car des valeurs telles que la loyauté et l'intégrité doivent rester au centre de l'action d'un *Lions Club*. La procédure de création et d'admission en est garante.

Cette cérémonie qui a vu **Arnaud BESNIER** devenir le premier président du *Lions Club* de Villers-sur-Mer, s'est tenue en présence de notre Maire, **Thierry GRANTURCO**.

**Bienvenue au Lions Club de Villers-sur-Mer!**







## RÉUNION ENTRE LA MAIRIE ET LES COMMERÇANTS

Le vendredi 20 février, notre Maire, assisté de :

- **Stéphane PERRAULT**, adjoint en charge notamment des commerces,
- **Isabelle MARIE**, responsable de notre Police municipale,
- **Marie-Paule CHAPRON**, employée municipale en charge notamment de l'urbanisme,
- **Fanny MAILLARD**, cheffe de projet,
- **Déniz DOGARD**, cheffe de projet « *Petites Villes de demain* »,

a rencontré les commerçants de Villers pour lancer des consultations sur **trois sujets d'importance** :

- 1- l'établissement d'une **nouvelle Charte des devantures**, avec pour but d'embellir notre ville en évitant des devantures, des terrasses et/ou du mobilier qui l'enlaidiraient ;
- 2- un consensus sur les **heures de fermeture** des bars et restaurants en saison, l'**occupation des terrasses** et l'**organisation de concerts** ;
- 3- le **stationnement des commerçants** en centre-ville sachant qu'ils occupent avec leurs employés une partie non négligeable des places disponibles dans cette zone de notre ville.

À l'écoute, la **Mairie fera prochainement des propositions sur ces trois sujets** aux commerçants. Avec pour objectif, pour ce qui relève des points 2 et 3, de les régler avant la saison estivale.



## NOUS AVONS DÉPASSÉ EN JANVIER LES 1 000 INFORMATIONS PUBLIÉES SUR CETTE PAGE EN 18 MOIS

La ville de Villers-sur-Mer n'avait jusqu'ici pas de page Facebook. Une page a été créée par l'équipe municipale en place, dès son élection en juillet 2020. Depuis lors, en 18 mois, ce sont plus de 1 000 informations qui vous auront été communiquées.

Vous êtes par ailleurs plus de 9 300 à suivre l'actualité de notre Ville sur cette page. N'hésitez pas à inviter vos amis, vos voisins et tous ceux qui souhaitent s'informer sur Villers-sur-Mer, à aimer (« liker ») cette page.





## BERNARD WERBER EST DE NOUVEAU VENU À VILLERS!

**Bernard WERBER** est une star mondiale de la littérature. Ses œuvres ont été traduites en 35 langues. Avec 30 millions d'exemplaires vendus dans le monde, Bernard WERBER est l'un des auteurs français contemporains les plus lus au monde.

En septembre 2016, il a mis en place un spectacle d'hypnose régressive baptisé « **voyage intérieur** » qu'il joue tous les mois au théâtre *Les Trois Baudets* à Paris. Et qu'il est venu présenter à Villers-sur-Mer.

Avoir Bernard WERBER à Villers-sur-Mer est une joie et un honneur.





## LES LATINEES D'ÉVEIL DU RELAIS PETITE ENFANCE ONT REPRIS LEUR RYTHME HABITUEL DEPUIS LE 22 FÉVRIER

Pour mémoire, la Mairie a décidé d'ouvrir les portes de l'école et ses espaces adaptés au *Relais Petite Enfance*.

Pour que nos bouts de choux puissent évoluer dans un environnement adapté et équipé. En pratiquant notamment :

### Des jeux libres

Jeux non dirigés où le jeune enfant va pouvoir développer sa **confiance en lui, stimuler son autonomie**, faire de **nouveaux apprentissages** et **favoriser sa créativité** sous le regard



bienveillant des assistants maternels et des animatrices qui assurent sa sécurité physique et affective.

### De la motricité

Pratique se déroulant dans un espace où le jeune enfant va pouvoir se mouvoir et laisser libre cours à tous ses mouvements spontanés sous le regard bienveillant des assistants maternels et des animatrices qui assurent sa sécurité physique et affective.

Alors n'hésitez pas à venir ou revenir nous voir !

## L'INSTALLATION DE CAPTEURS CO<sub>2</sub> AU SEIN DE NOTRE ÉCOLE MUNICIPALE EST FINALISÉE

Peu d'écoles possèdent pour l'instant des capteurs CO<sub>2</sub>, ces boîtiers qui permettent de contrôler la qualité de l'air et précisent quand il faut aérer la pièce. Pourtant, c'est un instrument utile pour lutter notamment contre la propagation du Covid-19.

Les commandes de capteurs CO<sub>2</sub> explosent chez les fabricants et de plus en plus d'écoles en achètent. Au point que les entreprises les vendant croulent sous les commandes.

La Mairie avait pu s'en procurer il y a quelques semaines déjà et les avait installés au sein de notre école. Le reste des capteurs a été livré et les capteurs placés à l'école par les services de la Ville.

Ça, c'est fait! ✓





## POSE DE LA DERNIÈRE PIERRE DE LA PREMIÈRE PHASE DES TRAVAUX DE NOTRE ÉGLISE

Notre Maire **Thierry GRANTURCO** a posé officiellement la dernière pierre de la première phase des travaux de l'église, le 17 février dernier. En présence de notre curé, des représentants de la paroisse, des artisans ayant travaillé à cette première phase de restauration et de la presse.

Un moment solennel, symbolique et qui nous permet de nous projeter sur la deuxième phase de ce chantier qui débutera cette année.

Nous vous donnons accès ci-dessous au message qu'a publié notre Maire sur sa page Facebook, la veille de cette journée :

« Jeudi, j'aurai l'honneur de placer la dernière pierre de la première phase des travaux de notre église à Villers-sur-Mer.

Des travaux qui comportent quatre phases et qui devraient se terminer en 2024.

Le chantier que nous avons lancé dès 2020 relève d'une décision politique forte.

Forte parce que ces travaux sont très conséquents. Notre église était dans un état à bien des égards pitoyable et il était grand temps d'intervenir. Repousser les travaux que nous avons lancés aurait abouti à la perte définitive de certains de nos vitraux, classés aux monuments historiques. Et les repousser encore une fois aurait certainement mené à des dégradations irréversibles puisque partie de l'église est extrêmement fragilisée. Comme les tempêtes de ces derniers mois l'ont prouvé, en provoquant la chute de pans entiers de notre édifice.

Forte parce que le budget alloué est conséquent et pèsera nécessairement sur notre mandat. D'autant plus que nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts municipaux ni à endetter la Ville plus qu'elle ne l'était au début de notre mandat.

Et forte ensuite, car l'église est au centre des efforts que nous ferons durant ce mandat pour mettre en valeur le patrimoine de Villers-sur-Mer.



J'ai toujours été clair, même lorsque pour des raisons électorales, on m'invitait à laisser planer le doute pour ne pas braquer un éventuel électorat catholique : je ne suis pas croyant.  
Je respecte les religions. Toutes les religions. Mais je suis athée.

C'est donc un Maire athée qui aura finalement pris la décision de restaurer en profondeur notre église.  
Parce que c'était nécessaire.  
Parce qu'au-delà d'un lieu de culte, notre église est aussi un édifice remarquable faisant partie intégrante de notre patrimoine.

Et parce qu'il me fallait prendre une décision forte à cet égard, en toute responsabilité.

Jeudi, je placerai donc cette dernière pierre de la première tranche de ce chantier avec le sentiment du devoir accompli.  
Et avec la ferme volonté d'aller au bout de ce chantier.

Une pierre au dos de laquelle j'ai fait inscrire un message secret, qu'un jour très lointain, peut-être, nos descendants découvriront.

**Thierry Granturco**  
16 février 2022 »







## UN COMPOSTEUR INSTALLÉ À L'ÉCOLE POUR SENSIBILISER LES ENFANTS AU RECYCLAGE

Les poubelles ménagères se composent d'environ **30 % de déchets utiles**, à savoir des aliments et autres matières organiques. Tous ces éléments, au travers d'un processus de compostage via un bac composteur, peuvent se transformer en un aliment sain pour la terre.

Fabriquer son propre compost, c'est avant tout **s'inscrire dans une démarche responsable**.

En installant un composteur à l'école, près de la cantine, le but est donc de sensibiliser les élèves au recyclage et de permettre une gestion plus écologique des détritrus organiques.

Il n'est jamais trop tôt pour devenir éco-responsable!



## LE SITE DU MARAIS A FAIT L'OBJET D'UNE POLLUTION AUX HYDROCARBURES

Les pompiers, la Gendarmerie et les services techniques de la Ville ont été mobilisés. L'origine de cette pollution a été découverte. **La municipalité va déposer plainte afin que cet acte ne soit pas classé sans suite.**

Parce que l'environnement doit être préservé et défendu vigoureusement lorsque nécessaire.



# LE TRAITEMENT ÉCOLOGIQUE DES ÉLAGAGES PAR NOTRE COMMUNE

L'élagage dans notre Commune ayant été réalisé, le broyat des branches a été récupéré pour être réutilisé cette semaine par notre service espaces-verts comme paillage.

Voici les différents atouts de ce procédé :

- réutiliser les « déchets » produits lors des élagages,
- améliorer la structure du sol une fois dégradé (création d'humus),
- favoriser l'apparition de champignons (principe de mycorhization),
- limiter les arrosages,
- limiter l'apparition d'adventices.

**Nous souhaitons préserver nos ressources et les utiliser au mieux :** l'écologie et l'environnement sont des priorités fortes de la Mairie.





En 2021, en pleine crise sanitaire, il nous avait été demandé de ne pas publier l'état civil dans nos publications municipales, pour ne pas ajouter de l'angoisse à de l'anxiété.

Vous trouverez donc ci-dessous l'ensemble des informations concernant les données d'état civil de la ville, pour la totalité de l'année 2021.

Vous retrouverez dorénavant ces données au rythme des publications de la *Lettre de Villers*, à savoir tous les deux mois.

## NAISSANCES

- |   |                   |
|---|-------------------|
| • AUBIN Leïa                                  | 23 juin 2021      |
| • BARRIERE Lya, Ludivine, Christelle, Monique | 3 décembre 2021   |
| • COUYERE Marius, François, Ernest            | 17 novembre 2021  |
| • DAVALLE Margot, Josiane, Isabelle           | 27 septembre 2021 |
| • HYVON Caïssy, Chana, Courtney               | 29 octobre 2021   |
| • LEBRUN Jayden, James, Claude, Roger         | 14 septembre 2021 |
| • RONSSIN Zélie, Claire, Marie, Pauline       | 23 mai 2021       |
| • SELEVER Eva, Rose, Ilena                    | 19 juillet 2021   |

## MARIAGES

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| • Monsieur Vincent BERLOTY et Madame Caroline COUPÉ,           | mariés le 15 novembre 2021  |
| • Monsieur Fabrice CARREAU et Madame Leslie FALLOUX,           | mariés le 18 janvier 2021   |
| • Monsieur Adrien FOUCHER et Madame Pauline BOUISSOU,          | mariés le 3 avril 2021      |
| • Monsieur Sylvain GARCIA et Madame Alizé MARTY,               | mariés le 8 avril 2021      |
| • Monsieur Ludovic HAUGUEL et Madame Karine HEUDRON,           | mariés le 7 août 2021       |
| • Monsieur Christophe LAUNAY et Madame Stéphanie LECARPENTIER, | mariés le 14 août 2021      |
| • Monsieur Marc MÉGNIEN et Madame Coralie VARLET,              | mariés le 24 avril 2021     |
| • Monsieur Maxime MENIN et Madame Emilie BRISON,               | mariés le 24 juin 2021      |
| • Madame Emmanuelle PASCAL et Madame Céline COPIN,             | mariées le 31 décembre 2021 |
| • Monsieur Adrien PERSE et Madame Emeline GOUX,                | mariés le 13 juillet 2021   |
| • Monsieur Yoann PONCET et Madame Pnina MOKRI,                 | mariés le 6 février 2021    |
| • Monsieur Christophe RETTIEN et Madame Alice NOËL,            | mariés le 23 janvier 2021   |

## DÉCÈS

- Madame BRASSART Violette, décédée le 4 décembre 2021
- Madame COLSON, veuve LEFÈVRE, décédée le 23 octobre 2021
- Monsieur CORBEL François, décédé le 7 avril 2021
- Monsieur DAUFRESNE Jean-Pierre, décédé le 9 juillet 2021
- Monsieur DELAHAYE Jean-Marc, décédé le 3 octobre 2021
- Monsieur DEVISME Raymond, décédé le 25 décembre 2021
- Madame DI-STÉFANO Henriette, veuve SALVAORE, décédée le 2 avril 2021
- Madame DORÉ Micheline, épouse CHARTIER, décédée le 10 décembre 2021
- Madame DUDEMAINE Françoise, décédée le 1er novembre 2021
- Madame DUFOSSEZ Hélène, veuve VINCENT, décédée le 27 janvier 2021
- Monsieur EUDIER Louis, décédé le 11 octobre 2021
- Monsieur FAVRE Gilbert, décédé le 2 mars 2021
- Madame FÉRY Pierrette, épouse ROUX, décédée le 2 juin 2021
- Monsieur GABEAU Maximilien, décédé le 16 octobre 2021
- Madame GAILLON Jacqueline, épouse LEBAILLIF, décédée le 27 avril 2021
- Madame GILSON Jeannine, veuve DHEUR, décédée le 10 septembre 2021
- Madame GODIN Claudine, veuve MARÉCHAL, décédée le 6 août 2021
- Monsieur GRANGIER Henri, décédé le 19 novembre 2021
- Madame GRATPANCHE Catherine, décédée le 16 août 2021
- Madame GUÉDON Jeanne, veuve L'HUILLIER, décédée le 16 novembre 2021
- Madame GUFFROY Colette, décédée le 15 mai 2021
- Madame HUBERT Chantal, veuve LEROY, décédée le 19 octobre 2021
- Monsieur KOUN Jean-Claude, décédé le 11 janvier 2021
- Madame LASCAR Gisèle, épouse BENSABAT, décédée le 12 janvier 2021
- Monsieur MACHEFER Robert, décédé le 13 décembre 2021
- Monsieur MARÉCHAL Philippe, décédé le 19 octobre 2021
- Madame MARY Andrée, veuve MARÉCHAL, décédée le 23 avril 2021
- Monsieur MIET Christian, décédé le 27 février 2021
- Monsieur MORVAN Franck, décédé le 24 septembre 2021
- Monsieur MURA Frédéric, décédé le 14 octobre 2021
- Monsieur NOLLAN Jean-Mary, décédé le 12 février 2021
- Madame NORMAND Jocelyne, décédée le 14 décembre 2021
- Monsieur ORDNER Philippe, décédé le 16 janvier 2021
- Monsieur PAILLART Michel, décédé le 17 février 2021
- Madame PARAY Danielle, épouse POULENNEC, décédée le 18 octobre 2021
- Madame PARIS Thérèse, épouse MACHEFER, décédée le 1er octobre 2021
- Madame PÉRE Marie, décédée le 3 septembre 2021
- Monsieur QUÉROMAIN Jean, décédé le 8 février 2021
- Madame RAITEAULT Madeleine, veuve BOUVOT, décédée le 24 août 2021
- Monsieur RIPOCHE Serge, décédé le 13 janvier 2021
- Monsieur RONCIER Jean-Pierre, décédé le 26 novembre 2021
- Monsieur SPAGGIARI Marc, décédé le 19 décembre 2021
- Monsieur VU DUY Linh, décédé le 12 octobre 2021
- Monsieur WERTHEIMER Loris, décédé le 11 août 2021
- Monsieur WIET Alexandre, décédé le 12 mars 2021



## LES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX ET LES VIDÉOS DE CES RÉUNIONS VOUS SONT ACCESSIBLES SANS AUCUNE RESTRICTION

Pour mémoire, l'équipe municipale met à la disposition des Villersois et des Villersaises l'ensemble des informations relatives à ses Conseils municipaux, à savoir :

- les vidéos de ces réunions ;
- les procès-verbaux de l'ensemble de ces réunions.

Par souci de transparence et pour que vous soyez tous pleinement informés de ce qui se passe dans votre ville.



## LES DÉONTOLOGUES DEMANDENT AUX ÉLUS DE METTRE À JOUR LEURS DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Cette déclaration permet d'identifier principalement les sociétés commerciales dans lesquelles les élus, leurs conjoints, leurs ascendants ou leurs descendants ont des intérêts, ainsi que les associations au sein desquelles les élus, leurs conjoints, leurs ascendants ou leurs descendants exercent des fonctions de direction (Présidence ou membre du Bureau).

**L'objectif est, pour les Déontologues, de pouvoir tout de suite identifier les opérations devant être examinées de près puisque pouvant concerner un élu directement ou indirectement via un membre de sa famille** (entendue au sens large si un mariage n'est pas contracté entre conjoints).

**Ces déclarations d'intérêts sont transmises de manière volontaire.** Il n'y a bien entendu aucune obligation légale de la transmettre. **Elles relèvent toutefois du point 9 de la déclaration d'intégrité et de probité que**

**notre Maire a demandé à chaque élu de bien vouloir signer en début de mandat.**

Tous les élus ont signé cette déclaration, à l'exception de **Sylvie GOGUET** et de **Jérémie GOSSELIN**.

Tous les élus ont transmis en 2020 et 2021 leurs déclarations d'intérêts, à l'exception de Christine BONNIEUX, Sylvie GOGUET, Jérémie GOSSELIN et Miriam GUERARD, **tous élus de l'opposition.**

Un appel des Déontologues à tous les élus a donc été lancé, leur demandant de mettre leurs déclarations à jour. **Parce que la confiance ne se décrète pas : elle se gagne.**

éthique

# RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA MÉDIATRICE JOCELYNE ROUSSEAU

J'habite à Villers depuis 2 ans et demi à temps complet. J'ai travaillé dans une grande entreprise, ce qui m'a permis d'acquérir des compétences en Ressources Humaines, en Droit, en Sociologie et par conséquent en gestion des conflits.

C'est lors d'une réunion publique que j'ai appris que le Maire, **Thierry GRANTURCO**, souhaitait recruter un Médiateur pour les Villersois. Intéressée par cette mission, j'ai présenté ma candidature dès que l'appel d'offres a été lancé par la Mairie.

Pour mon plus grand plaisir, mon profil a été retenu et j'ai été nommée en septembre 2020.

Afin de bien connaître le fonctionnement de la Ville, j'ai rencontré les adjoints au Maire, le Directeur Général des Services **Claude TAJAN**, et les Responsables des Services Techniques que sont **Jean-François PEROIS** et **Anthony VILLEROY**. Je suis par ailleurs souvent en relation avec **Stéphanie HIRBEC** à l'accueil et avec **Marie-Paule CHAPRON** pour les questions touchant à l'urbanisme.



## Le rôle du médiateur

Le rôle du médiateur est d'**aider à trouver une solution qui convient à tout le monde** et qui permet de sortir de l'impasse pour **éviter un procès**. Il ne prend pas parti pour l'un ou pour l'autre. Il ne décide pas qui a tort ou qui a raison. Le médiateur guide les personnes concernées à choisir elles-mêmes la solution à leur conflit.

Ainsi lorsqu'un Villersois n'arrive pas à régler un litige avec un autre Villersois ou avec une entreprise, et cela avant d'intenter un recours en justice, il peut faire appel au médiateur.

## La Mission du médiateur

Qu'est-ce que la médiation ? C'est un **mode amiable de règlement des litiges** dans lequel un tiers est chargé de proposer aux parties une solution à leur différend.

Comment se déroule une médiation ?

La médiation peut prendre plusieurs formes. Parfois une simple visite peut résoudre définitivement le problème ou même quelques échanges téléphoniques. Dans d'autres cas, je propose un rendez-vous à l'ensemble des parties afin d'aider à trouver la solution qui va convenir à tous.

Mon rôle consiste à recevoir le demandeur et à écouter sa problématique afin de bien comprendre le litige. Je rassemble l'ensemble des éléments, je fais des recherches, je peux également faire une visite à domicile si l'objet du litige nécessite un constat. Le temps d'étudier le dossier et de prendre les contacts qui s'imposent et je reviens vers le demandeur afin de faire le point sur mes démarches.

Si nécessaire, on organise une rencontre avec toutes les parties prenantes au litige. Cela permet à chacun d'exprimer son point de vue et de trouver une solution qui convient à tous. C'est de loin la méthode qui fonctionne le mieux et qui améliore les relations futures.

Pour le moment, les médiations ont rencontré 100 % de réussite lorsqu'elles ont été possibles. Les principales difficultés rencontrées : pouvoir identifier les personnes mise en cause, rentrer en contact avec elles, obtenir leurs coordonnées, voire même les rencontrer car elles ne résident pas toujours à Villers.

L'autre difficulté, c'est aussi de convaincre l'ensemble des protagonistes du litige de s'asseoir autour de la table pour échanger et trouver ensemble une solution.

Lorsque les situations de litige sont anciennes ou que celles-ci sont allées trop loin, il est plus difficile de trouver un accord. En effet, si on laisse traîner les choses, les relations se détériorent. Heureusement dans la plupart des cas, on arrive à trouver un accord mais cela peut prendre du temps.

**Le médiateur est avant tout un facilitateur :** faciliter la communication, encourager l'échange des points de vue, favoriser la recherche de solutions possibles au conflit.

Dans certains cas on fait appel au médiateur parce qu'il n'y a plus de solution. L'un ou l'autre a déjà fait appel à un avocat ou fait adresser une lettre recommandée. Cela n'augure pas de bons rapports et c'est souvent irréconciliable.

**S'il n'y a pas d'entente possible malgré la médiation, il reste la voie judiciaire qui est longue, coûteuse et stressante.** Mieux vaut ne pas en arriver là.

### Contact médiation

**Cette mission est bénévole** et par conséquent entièrement gratuite. Sauf événement particulier, j'y consacre le mercredi. Lors de votre appel laissez-moi un message avec vos coordonnées et je vous rappellerai afin de fixer un rendez-vous à la Mairie Annexe ou à votre domicile si cela le nécessite.

Pour me contacter vous pouvez appeler l'accueil de la Mairie au **02 31 14 65 00** ou bien au **06 84 82 37 60**. Vous pouvez également m'adresser un e-mail :

mediation@villers.fr

### Type de missions réalisées

Voilà un an et demi que je mène ces missions à Villers. J'ai reçu une soixantaine de Villersois pour des sujets divers que j'ai regroupés en 8 thèmes.

Le nombre de dossiers par types de litiges est le suivant :

- 12 avec une ENTREPRISE : malfaçons, finitions, construction, facture abusive, permis de construire,
- 7 avec son PROPRIETAIRE : problème de bail, entretien du logement, travaux, dédommagement,
- 3 avec son EMPLOYEUR : licenciement abusif, Indemnités non versées,
- 4 avec son SYNDIC et/ou la COPROPRIETE : travaux, règlement copropriété,
- 7 avec BANQUE/ASSURANCE/EDF : frais abusifs, problème après un sinistre, litige contrat,
- 12 avec VOISINAGE ou RELATIONNEL : nuisances, dégâts occasionnés par des voisins, animaux, famille,
- 14 problèmes de HAIES et/ou CLOTURE : entretien clôture, débroussaillage des haies et élagage,
- 2 avec ADMINISTRATIONS : orientés vers le Délégué au Défenseur des Droits.

### Résultats :

Sur ces 61 dossiers, 8 à ce jour sont toujours en cours de traitement.

Dans les 53 dossiers traités, seuls 35 relèvent de la médiation comme évoquée ci-dessus.

Pour les 35 médiations :

- 26 ont abouti à un accord,
- 4 n'ont pas abouti à un accord,
- 5 sont en procédure juridique.

Pour les autres dossiers restants, ce n'étaient pas de réelles médiations, les personnes étaient en recherche de conseil, avaient des démarches à effectuer et avaient besoin d'aide. Deux d'entre eux relevaient du Délégué au Défenseur des Droits.



*« Pour le moment, les médiations ont rencontré 100 % de réussite lorsqu'elles ont été possibles. Les principales difficultés rencontrées : pouvoir identifier les personnes mise en cause, rentrer en contact avec elles, obtenir leurs coordonnées, voire même les rencontrer car elles ne résident pas toujours à Villers ».*







## VILLERS-SUR-MER RETENUE POUR UNE AUDITION PAR L'UNICEF EN MARS OU AVRIL 2022

« *Ville Amie des Enfants* » est une initiative d'Unicef France qui établit depuis des années, des partenariats avec les collectivités locales pour promouvoir les droits de l'enfant et accompagner les villes dans la réalisation d'actions au profit de la jeunesse.

Pour obtenir ce label, Unicef propose aux élus de porter leur candidature devant cet organisme.

Villers-sur-Mer, ayant le souhait de devenir une « *Ville Amie des Enfants* » a déposé sa candidature auprès de l'Unicef en 2021 puis a soumis un plan d'actions qui vient s'inscrire dans la continuité du programme électoral proposé par l'équipe municipale.

**L'objectif est de structurer les initiatives municipales au profit de la jeunesse pour toute la durée du mandat.**

Nous venons d'apprendre que l'Unicef a retenu le

unicef 



**Ville amie des enfants**

plan d'actions de notre Ville et Villers-sur-Mer sera donc auditionnée en mars ou avril 2022, ce qui est la prochaine étape pour obtenir le label « *Ville Amie des Enfants* ».

Participer à cette démarche signe la volonté de la Municipalité de ne pas oublier la jeunesse dans le cadre du développement de notre ville.

## LA MAIRIE A RECONDUIT L'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES VILLERSOIS POUR PASSER LEUR PERMIS DE CONDUIRE

Les jeunes ayant moins de 18 ans, domiciliés à Villers-sur-Mer et souhaitant prendre des cours de conduite au sein de l'auto-école de Villers-sur-Mer, peuvent recevoir une aide financière de 150 € de la Mairie.

**Cette aide, créée il y a plusieurs années, est donc reconduite et pérennisée.**

Jeunes gens, profitez-en !



## VILLERS-SUR-MER A OBTENU L'AGRÉMENT « SERVICE CIVIQUE » ET POURRA ACCUEILLIR DE JEUNES VOLONTAIRES DANS SES SERVICES

Nous sommes heureux de vous annoncer que la Commune de Villers-sur-Mer a obtenu son **agrément « service civique »** pour une durée de deux ans, ce qui signifie que la Ville est donc dorénavant en mesure d'accueillir des volontaires sur des missions d'intérêt général.

Le service civique s'adresse aux jeunes, âgés de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou d'une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'Etat).

L'objectif est pour eux d'**accomplir une mission d'intérêt général** dans un des domaines ciblés par le dispositif, reconnus prioritaires pour la nation, d'au moins 24 heures hebdomadaires. Les missions sont orientées auprès du public, principalement sur le terrain et favorisant la cohésion nationale et la mixité sociale.



Villers-sur-Mer a la volonté d'accueillir deux jeunes volontaires via ce dispositif qui seront accompagnés par leurs tuteurs sur les missions et thématiques suivantes :

**1- solidarité intergénérationnelle** auprès des seniors, personnes isolées ou fragilisées, à travers le volet « Social » de la Ville,

**2- sensibilisation au bien-être animal et préservation de la faune et de la flore**, sur le volet « Environnement et bien-être animal ».

Accueillir des volontaires en service civique, c'est aussi agir sur la jeunesse :

- en leur permettant de venir soutenir et renforcer notre action communale ;
- en développant chez eux leur sentiment d'appartenance citoyenne.

**Alors les jeunes, n'hésitez pas ! Sautez le pas !**





## INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VOITURES ÉLECTRIQUES À VILLERS 2000

Dans le cadre de sa politique de mobilité, la Mairie commence à **installer des bornes de recharge pour voitures électriques**. C'était prévu, c'est fait.

La première a été posée à Villers 2000, sur la place du marché, à proximité du panneau d'affichage électronique. Elle est en période de test. Elle peut accueillir deux voitures simultanément.

**Une autre sera prochainement installée place Mermoz en centre-ville.**

N'hésitez pas à contacter la Mairie par email ([mairie@villers.fr](mailto:mairie@villers.fr)) ou par téléphone (0231 14 65 00) si vous souhaitez de plus amples informations à ce sujet. Nos services se feront un plaisir de vous renseigner.



**RECHARGE VEHICULE  
ELECTRIQUE**





## LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE À VILLERS-SUR-MER: POINT D'ÉTAPE

L'objectif de l'équipe municipale est de rendre **100 % des logements de la Commune éligibles à la fibre optique pour la fin d'année 2022**. Les travaux de déploiement en cours consistent en la réingénierie du réseau pour permettre l'arrivée des opérateurs d'envergure nationale comme Orange, SFR, Bouygues et Free.

Dit autrement, les quartiers seront disponibles à la commercialisation au fur et à mesure de l'avancée des travaux et au plus tard fin 2022. Cette phase pourra nécessiter des coupures de réseaux inférieures à une journée dans la majorité des cas.

Enfin, il est à noter que le déploiement dans les copropriétés sera effectué sous réserve que les conventions aient été validées en Assemblée Générale.

### Les phases du projet

Jusqu'à fin février, 19 socles bétons seront créés pour recevoir les 19 armoires fibre optique dont notre ville a besoin. Entre mars et fin 2022, les câbles seront tirés et la connexion des réseaux sera assurée.

À ce jour, 8 armoires ont déjà été implantées dans les rues suivantes :

- Avenue Jean Moulin,
- Rond-point Loutrel,
- et Avenue des Gabions.

La pose de socles et d'armoires continue tandis que le tirage de câbles réseaux débute sur les armoires déjà en place.

La connexion de notre Ville est un axe politique majeur de la Mairie qui travaille également en parallèle :

- sur le remplacement des antennes de téléphonie 2G et 3G aujourd'hui présentes sur un seul site, par des antennes 4G à implanter sur 3 sites dans la ville (des antennes 4G et plus 2G ou 3G et plus d'antennes mieux réparties dans Villers)
- la création d'un espace de coworking au Villare
- des permanences informatiques
- des cours informatiques
- une digitalisation de la communication de la Ville avec outre cette page Facebook et une présence sur d'autres réseaux sociaux, un nouveau site web tenu à jour de manière quotidienne (<https://www.villers-sur-mer.fr>)





## TRIBUNE DE L'OPPOSITION DANS LE CADRE DE L'EXERCICE DE SON DROIT D'EXPRESSION

En tout premier lieu l'opposition de Villers tient à exprimer sa grande tristesse et sa totale solidarité avec le peuple ukrainien dans les heures si sombres que leur pays vit.

Nous mesurons tous les jours à l'aune de la paix que nous partageons, quelles que soient nos différences et nos convictions, la chance que nous avons d'être ici en France et pour nous à Villers.

La vie de notre ville est au cœur de nos actions et nous demeurons très vigilants.

Dans notre mission d'opposition, nous avons relevé des inexactitudes en ce qui concerne les travaux de l'Eglise et tenions à les partager ici.

En effet dès 2014 une association est créée pour la restauration de l'Eglise, en 2018 se tenait une réunion publique de présentation du projet.

En février 2020 la tranche ferme déjà engagée est de 969 417,17 euros sur un total de 1 647 974,43 euros.

Première tranche de 600 000 euros, diagnostic, études

techniques figuraient sur le site de la mairie avant les élections de mars 2020.

Après son élection le nouveau maire a repris le dossier, fait voter une somme de 400 000 euros supplémentaires, ignoré la convention avec la Fondation du Patrimoine, ignoré l'association et ses 30 000 euros recueillis... et bien sûr nous a ignoré pour la pose de la dernière pierre de l'Eglise à laquelle nous n'avons pas été conviés !

Un dernier mot, (car seuls nous sommes autorisés 1 600 signes espaces compris) sur le stationnement payant, nous sommes très heureux pour les commerçants et les habitants de Villers qu'il reste à l'identique.

Votre opposition vous souhaite le meilleur à l'aube de cette nouvelle saison.

**Le Directeur de la publication n'est pas responsable des propos tenus dans cet encart.**

## DROIT DE RÉPONSE DU MAIRE

**L'opposition fait de nouveau une erreur d'appréciation**, cette fois-ci concernant les comptes de la Ville. De surcroît, au-delà des erreurs de compréhension, les chiffres qu'elle avance ne correspondent à aucun chiffre officiel et vérifiable.

En tout état de cause, il ne fait aucun doute que la mandature précédente s'est penchée sur le dossier de l'église. Mais elle n'a pour autant lancé aucune tranche des travaux et aucun paiement concernant sa rénovation n'a été effectué avant 2021.

Par conséquent, les sommes que l'opposition voit budgétées entre 2014 et 2020 n'ont jamais été payées. L'opposition confond inscription au budget et décaissement. Sur la période 2014-2020, 1 047 411 € ont ainsi été engagés mais seuls 80 191,42 € ont été décaissés pour faire face à des travaux d'urgence au sein de l'église.

Comparativement, sur la seule année 2021, 1 111 219,72 € ont été budgétés et 804 223,67 € ont été payés. **La différence est donc énorme.** Et nous continuerons à budgéter et à payer les travaux de l'église jusqu'au terme de sa rénovation.

Il convient également de préciser que **l'équipe municipale n'a trouvé aucune somme mise en réserve par l'ancienne mandature pour faire face à ces travaux et qui**

**en aurait facilité le lancement.** C'est donc, en résumé, bien sur la seule mandature 2020-2026 que pèse l'ensemble de la charge financière de ce chantier.

Par ailleurs, nous n'avons pas ignoré les efforts associatifs faits préalablement, mais nous les avons restructurés. Ainsi, l'association à laquelle il est fait référence avait collecté quelque 30 000 euros en 6 ans (2014-2020). En 18 mois, nous avons pu récolter toujours via la *Fondation du patrimoine* 45 000 euros supplémentaires, qui s'ajoutent donc à ces 30 000 euros.

Enfin, **concernant le stationnement, l'équipe municipale entend bien le faire évoluer.** Ce serait une erreur politique de ne pas le faire. Nous l'avons déjà fait évoluer en 2021 en introduisant un macaron favorisant les Villersois et Villersaises habitant en centre-ville. Nous continuerons à l'adapter à partir de 2023 de manière significative, mais après avoir organisé en 2022 des réunions y compris publiques, pour déterminer les contours de ces évolutions.

Les élus de la majorité travaillent avec détermination pour Villers-sur-Mer, les Villersaises et les Villersois. L'opposition travaille quant à elle contre la majorité. Nous n'avons donc définitivement pas les mêmes objectifs.



## VILLERS-SUR-MER SÉLECTIONNÉE PAR LE MINISTÈRE DES SPORTS POUR ACCUEILLIR UNE « MAISON SPORT-SANTÉ »

Grande nouvelle pour notre Ville! La Mairie de Villers-sur-Mer vient d'obtenir le label « Maison sport-santé ».

Ce label a été élaboré par les ministères de la santé et des sports afin d'améliorer la santé de tous en luttant contre la sédentarité et l'inactivité physique. Les premiers labels ont été attribués en 2020 avec l'objectif de créer 500 Maisons Sport-Santé en France à l'horizon 2022.

Intégrées à la Stratégie nationale sport-santé (SNSS), les Maisons sport-santé ont pour objectif d'accompagner et de soutenir les personnes souhaitant maintenir ou améliorer leur santé par une pratique d'activité physique et sportive, sécurisée et délivrée par des professionnels formés.

**Tous les publics, adultes et enfants sont visés y compris les plus fragiles** (comme les personnes atteintes d'une pathologie chronique, porteuse d'un handicap, très âgées ou encore démunies). Chez ces derniers, un programme sport-santé personnalisé est requis en établissant des bilans d'évaluations des capacités physiques par un professionnel qualifié.

Les Maisons Sport-Santé peuvent être abritées au

sein de différentes structures (associations, établissements sportifs, centres de santé, hôpitaux, structures itinérantes...) ou prendre la forme de plateformes en ligne et de dispositifs numériques.

**Elles peuvent notamment être portées par des collectivités territoriales.** À Villers, la Maison Sport-Santé pourra éventuellement être localisée à terme dans une salle dédiée au sport-santé au sein du pôle de santé et gérée par de futurs praticiens du pôle acteurs du sport-santé.

Elle fonctionnera **en partenariat avec la Mairie**. Ce partenariat prendra la forme d'une mise à disposition de deux éducateurs sportifs et de salles communales et avec le CCAS qui aidera financièrement les

personnes aux ressources insuffisantes pour pratiquer une activité physique adaptée.

En attendant la salle sport-santé, la pratique du sport-santé pourra débuter à la salle Bagot, sur les parcours de santé en cours de création sur la digue et au marais mais aussi au sein des associations sportives locales et territoriales ayant développé un volet sport-santé.

**Citons notamment dans l'offre villersoise, le long-côte et la boxe-santé.**



## LES AUTEURS DES DÉGRADATIONS ET DES MESSAGES HAINEUX CONTRE LES FORCES DE L'ORDRE ONT ÉTÉ IDENTIFIÉS

**Les caméras de sécurité ont permis à notre police municipale d'identifier les auteurs des dégradations** commises le week-end des 22 et 23 janvier et des messages haineux les ayant accompagnés.

Pour mémoire, l'équipe municipale avait décidé de doubler le nombre de caméras de surveillance dans notre ville en 2021. Un investis-



sement qui depuis lors porte régulièrement ses fruits. Les images ont été transmises aux gendarmes. Une plainte a été déposée au nom de la Mairie.

**Notre Maire suivra cette affaire avec la même détermination qu'il a suivi les autres, qui ont toutes menées à des condamnations des délinquants.**



## NOS DEUX SYMPATHIQUES ASVP ELSA LOUIS DIT PICARD ET MAXIME LINE ONT ÉTÉ ASSERMENTÉS DEVANT LE TRIBUNAL DE LISIEUX ET ONT VU LEURS FONCTIONS ÉLARGIES

Un ASVP est un Agent de Surveillance de la Voie Publique. Son rôle est essentiel dans toutes les villes. Et ceci est vrai à Villers-sur-Mer y compris.

**Elsa et Maxime sont compétents, disponibles, sérieux, engagés pour notre Commune et ils sont en plus super sympas.** Et être sympas est une vraie qualité quand, comme eux, on doit parfois faire passer des messages qui ne le sont pas toujours.

Ils ont reçu une nouvelle assermentation qui leur permet désormais :

### Concernant le Code de la route

- En application des dispositions combinées des articles L.130-4, 3° et R.130-4 du Code de la route, les ASVP peuvent constater les **contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules**, à l'exception de celles prévues à l'article R.417-9 concernant l'arrêt et le stationnement dangereux.
- En application de l'article R.130-4 (3e alinéa) du même Code, ils peuvent également constater la contravention prévue par l'article R.211-21-5 du Code des assurances concernant le souscripteur d'un **contrat d'assurance relatif à un véhicule** qui aura omis d'apposer sur le véhicule concerné le certificat réglementaire ou aura apposé le certificat non valide.



### Concernant le Code de la santé publique

- L'article L.1312-1 du Code de la santé publique donne compétence aux ASVP pour relever par rapport les contraventions aux dispositions des **règlements sanitaires relatives à la propreté des voies et espaces publics.**

### Concernant le Code pénal

- L'article 96 de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire prévoit que les fonctionnaires et agents mentionnés à l'article L.130-4 du Code de la route sont désormais habilités à constater les **infractions relatives aux déchets** prévues par le Code pénal.

### Concernant le Code de l'environnement

- L'article L.581-40 du Code de l'environnement donne compétence aux ASVP, sous réserve d'un commissionnement par le Maire, pour procéder à toutes constatations, sur la **police de la publicité, enseignes et préenseignes**, lorsqu'il existe un règlement local de publicité.
- L'article R.571-92 du Code de l'environnement leur donne compétence pour rechercher et constater par procès-verbal les infractions relatives à la **lutte contre les bruits de voisinage.**

**Bravo à eux!**



## VILLERS-SUR-MER RÉITÈRE SON ENGAGEMENT AU SEIN DE « VILLE AMIES DES AÎNÉS » POUR 2022

« **Ville Amies des Aînés** » est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement, créée par l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) qui vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

**Villers-sur-Mer a adhéré en 2021** à cette Charte du Réseau Francophone des *Villes Amies des Aînés* et vient de renouveler son adhésion pour 2022 afin d'être au plus proche des sujets et des enjeux concernant le bien-être des personnes âgées.

Un dossier de présentation de notre Ville et les différentes phases de la démarche dirigée par ce Réseau seront mis en place, permettant à nos élus référents de participer à des colloques, des séminaires, des formations... et suivre au mieux le développement de notre politique à l'égard des seniors.

**Avoir une politique à l'égard des seniors ne saurait se limiter à organiser des goûters une fois tous les 15 jours.** La Mairie travaille donc à développer une véritable politique globale, dédiée à nos seniors, dans le cadre d'une approche holistique.



Organisation  
mondiale de la Santé





## RÉUNION DE SUIVI ENTRE NOTRE MAIRE ET LES PORTEURS DU PROJET ÉQUIN DE DIMENSION INTERNATIONALE QUI S'INSTALLE DANS NOTRE COMMUNE

Notre Maire a reçu ce matin les porteurs du projet d'élevage et d'entraînement des chevaux de très haut niveau en voie d'installation entre Blonville (élevage) et Villers (sport équestre). Le projet avance au galop.

**Ce complexe accueillera des stages de l'équipe de France de sauts d'obstacles** ainsi qu'à minima **les équipes olympiques du Brésil et du Canada** en vue des JO de Paris de 2024.

**Un projet exceptionnel pour notre ville.**  
Que notre Maire pousse et suit de près.



## LA POSE DES INSTRUMENTS DE SPORT SUR L'ESPLANADE JEAN MOULIN A DÉBUTÉ

Certains d'entre vous l'ont peut-être déjà remarqué. L'espace de sport en plein air de bord de mer commence à être installé. C'est le module cardio / échauffement qui a été mis le premier en place.

La suite arrive, tout en sachant que le sol souple ne pourra être réalisé que lorsque les températures le permettront (autour de 10°).

Il restera aussi la pose du panneau d'accueil, la visite de contrôle et la mise en teinte des bétons.

**Ça bouge bien à Villers!**



## LA RÉNOVATION DU COMPLEXE SPORTIF AVANCE

Notre Maire **Thierry GRANTURCO**, assisté de:

- **Olivier GUERIN**, adjoint en charge notamment des sports;
- **Cindy GIROT**, Conseillère municipale en charge des sports;
- **Christophe PEREZ**, adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux;
- **Stéphane PERRAULT** en charge notamment des animations,

et accompagné des services de la Ville, a reçu les architectes retenus pour effectuer l'étude de faisabilité concernant les travaux à mener au sein de notre complexe sportif.



## ALEXIS LA LAUGEOIS, MEMBRE DE LA FIGHTING ACADEMY CLUB DE VILLERS EST CHAMPION D'EUROPE DE BOXE THAÏE!!!

Champion d'Europe!!!

Notre Ville a accueilli la *Fighting Academy Club* dirigée par **Davide NICOTRA** en 2021. Avec pour objectif d'étendre l'offre de sport à Villers, mais aussi d'accueillir des sportifs de haut, voire très haut niveau dans notre ville.

La *Fighting Academy Club* propose l'apprentissage et la pratique de différentes disciplines de combat et accueille aussi bien des pratiquants dans le cadre de programmes de remise en forme et d'activités de sport-santé, que des pratiquants amateurs et des pratiquants de très haut niveau. **Alexis LA LAUGEOIS** fait partie de ces sportifs de très haut niveau.

Il ramène aujourd'hui à Villers-sur-Mer la ceinture de **Champion d'Europe WKN de boxe thaï** en - 67 kg.  
Merci Alexis!!!





## RECONDUITE EN 2022 DU SYSTÈME DE 2021

Dans l'attente de réunions – y compris publiques – sur la question du stationnement et de son évolution, le système qui avait particulièrement bien fonctionné en 2021, est reconduit.

Il consiste en bref :

- 1- pour les Villersois habitant dans le centre-ville, zone dans laquelle le parking devient payant en juillet et août, à pouvoir acquérir un macaron (de couleur rouge) pour un coût de 25 €/mois leur permettant de se garer dans leur rue ou à proximité, sans avoir à payer au parcmètre.

Une journée de parking payant en centre-ville coûte 25 €. En l'occurrence, les résidents concernés payeront 25 €... pour un mois.

- 2- les commerçants sédentaires (ceux dont l'activité ne nécessite pas de déplacements fréquents : restaurants, etc...) auront accès à un parking réservé, pour 50 €/mois.

L'objectif est que les commerçants et leurs employés ne prennent pas des places de parking en centre-ville, qui en manquent terriblement.

Ils pourront acquérir un macaron (de couleur blanche) jusqu'à épuisement des places de parking dans ce parking réservé.

- 3- les commerçants non sédentaires (ceux ayant besoin de fréquemment se déplacer : agents immobiliers, etc...) pourront acquérir un macaron (de couleur orange) pour un montant de 70 €/mois leur permettant de se garer où ils veulent en centre-ville à l'exception des places de parking de la place de la Mairie et de la place Mermoz.

Ces différents macarons seront mis en vente auprès de la police municipale à partir du 7 mars prochain.

La politique de parking doit encore évoluer. Pour définir dans quelle direction elle pourrait évoluer, la Mairie :

- consultera les commerçants ;
  - organisera une réunion de commission municipale ;
  - organisera une réunion publique ;
  - puis soumettra une solution au vote du Conseil municipal ;
- pour un déploiement en 2023.

**La Mairie reste entre-temps à votre disposition** pour répondre par email ([mairie@villers.fr](mailto:mairie@villers.fr)) ou par téléphone (0231 146500) aux questions que vous pourriez vous poser.





# LE SITE WEB DE VILLERS-SUR-MER ACCESSIBLE EN ANGLAIS C'EST FAIT ✓

# Welcome to Villers-sur-Mer



Même si le tourisme est devenu une compétence intercommunale et que la promotion de notre territoire est assurée par la Société Publique Locale (SPL) In-Deauville, il convient tout de même de promouvoir notre ville. Y compris à l'international.

**Car Villers-sur-Mer est une station balnéaire. Et à ce titre et comme ses voisines, elle vit essentiellement du tourisme.**

Notre site web est donc dorénavant partiellement accessible en anglais.





## AMÉNAGEMENT ET SÉCURISATION DE L'ENTRÉE DU ROND-POINT LOUTREL

À la demande des riverains, un passage piéton a été créé à l'entrée du rond-point Loutrel.

**Vos demandes ne sont jamais ignorées.** Elles sont toujours étudiées et, lorsque jugées fondées, elles sont alors suivies d'effet.



## DES TRAVAUX DANS VILLERS

### Rue Guyemer

Dans le cadre du renouvellement d'une canalisation de gaz, des travaux ont eu lieu dans la rue Guynemer du 17 janvier au 18 février 2022.

**Ces travaux ont été réalisés pour votre confort et votre sécurité.**



### Informations sur les travaux d'assainissement rue Boucicaut et rue Forin

Dans la rue Boucicaut, la canalisation principale d'assainissement a été totalement changée. Concernant la voirie, les enrobés définitifs seront réalisés en même temps que ceux de la rue Auguste Forin.

### Branchement gaz rue Foch

Des travaux afin de réaliser **un branchement gaz** ont eu lieu au 7 rue Foch du 31 janvier 2022 au 11 février 2022. Le stationnement y a donc été interdit dans la première partie de la rue Foch et la chaussée est passée en circulation rétrécie.

De plus, **un itinéraire conseillé pour les poids lourds a été mis en place** sur l'Avenue de la République vers la rue de Strasbourg.

### Rue du Stade André Salesse du 21 février au 7 mars pour l'EHPAD en construction

À compter du 21 février 2022 et ce jusqu'au 7 mars, des travaux ont lieu dans la rue du stade pour **l'alimentation électrique** de l'EHPAD en construction.

**Une circulation alternée a donc été mise en place** à partir du rond-point des tennis jusqu'à l'entrée des champs rabats.

De plus, la zone de vie des travailleurs et de leur stockage a été installée sur la moitié du parking du stade.

En ce qui concerne la rue Auguste Forin :

- **CHANTIER:** Les travaux ont démarré le 26 janvier 2022 pour une durée de 4 semaines environ. La réfection des trottoirs et de la chaussée a été réalisée en enrobé à chaud noir. La canalisation principale a été réalisée en totalité et 4 branchements ont été réalisés. La reprise des branchements est toujours en cours. Tous les regards ont été réalisés.
- **CIRCULATION:** La circulation est fermée, sauf pour les riverains, durant les travaux mais est ouverte pour le week-end après la mise en place d'un enrobé à froid.
- **EAU POTABLE:** La canalisation principale a été réalisée. Les essais de pression et la désinfection ont été réalisés. Les résultats d'analyses sont en attente. La reprise du maillage du réseau d'eau potable sera ensuite réalisée.

Ces travaux sont réalisés pour votre confort et votre sécurité.

## Travaux d'assainissement avenue des Belges

Suite aux travaux de rénovation que mène le Café de la Poste, la création d'un **branchement assainissement** s'est avérée être nécessaire.

Véolia est donc intervenu jusqu'au vendredi 18 février sur l'avenue des Belges avec une ouverture de chaussée.

Il s'agit ici de **s'assurer de la propreté de notre ville**. Et les travaux d'assainissement y contribuent pour beaucoup.



## EFFACEMENT DE RÉSEAUX: DES NOUVELLES SUITE AUX DERNIÈRES RÉUNIONS À CE SUJET

Pour mémoire, l'effacement des réseaux consiste à enterrer des lignes électriques pour :

- **sécuriser notre alimentation électrique** et éviter des ruptures d'alimentation dues à l'arrachement de fils aériens;
- **retirer des poteaux de nos trottoirs** et faciliter entre autres la circulation sur notre voirie, en ce compris des personnes à mobilité réduite;
- **améliorer l'esthétique** de notre espace urbain.

Suite à la réunion préparatoire aux travaux d'effacement de réseaux, il a été décidé ce qui suit pour l'année 2022 (sachant que **l'effacement des réseaux concernera toute la ville, tranche par tranche jusqu'à complétion finale**):

### Tranche 1

Rues concernées :

- rue St Ferdinand,
- rue des jardins,
- rue des roses,
- et Impasse des Jardins.

La première tranche de travaux débutera début en mars et s'étalera sur 12 semaines.

La réfection sur chaussée sera réalisée en enrobé fin juin et en tout-venant sous trottoir. Les enrobés définitifs sur trottoirs seront effectués une fois les poteaux déposés.

### Tranche 2

Rues concernées :

- rue des Ravenelles,
- rue Sicard (entre le rond-point des Tennis et la rue des Ravenelles),
- rue du commerce (entre la rue des Ravenelles et la rue du Dr Sicard).

La deuxième tranche de travaux débutera de manière décalée courant mars/avril et s'étalera jusqu'à fin juin.

**Concernant ces deux tranches, les travaux de terrassement seront achevés pour la saison.**

À compter du mois de septembre et jusqu'à fin octobre auront lieu le câblage et la dépose des anciens mats.

**NB** : un boitage sera réalisé par les entreprises intervenantes une semaine avant le début de l'ouverture des fouilles afin de prévenir chaque riverain du commencement des travaux à proximité de leur domicile.

Les différentes rues concernées seront barrées par tronçon avec un accès riverains. Le stationnement sera interdit. Celles-ci seront ouvertes à la circulation avant 8h et après 18h.



## INTERVENTION AU PRESBYTÈRE

Vous avez été nombreux à nous demander ce qui se passe au presbytère. **La paroisse s'étant aperçue d'une consommation anormale d'eau au niveau du presbytère, les services techniques de la Ville sont donc intervenus** et ont effectivement détecté une fuite sur le réseau existant.

Il a donc été procédé au remplacement du tuyau d'alimentation d'eau du presbytère comme l'illustrent les photos ci-dessous.





## NOUVEAUTÉ! FAITES VOS DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN LIGNE!

Depuis le 1er janvier 2022, dans les Communes de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, un service en ligne vous permet dorénavant de réaliser vos démarches d'urbanisme depuis chez vous.

Ce service en ligne, simple et gratuit, couvre les demandes suivantes :

- permis de construire,
- permis de démolir,
- déclaration préalable de travaux,
- permis d'aménager,
- certificat d'urbanisme.

Pour y accéder, rendez-vous ici :  
[urbanisme.coeurcotefleurie.org/guichet-unique/](http://urbanisme.coeurcotefleurie.org/guichet-unique/)

Quels avantages pour les usagers ? Ce service dématérialisé vous permet de faire vos demandes plus rapidement, de compléter progressivement vos dossiers et de suivre l'avancée de vos projets sans vous déplacer.

La démarche, accessible 24/24h et 7j/7, ne prend que quelques minutes et l'instruction par les services d'urbanisme est entièrement dématérialisée. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rendre sur la page de notre site Web :

<https://www.villers-sur-mer.fr/fiche-information/les-autorisations-durbanisme/>

Bien-sûr, pour vous accompagner dans vos démarches, le service Urbanisme de la Mairie se tient à votre disposition aux horaires d'ouvertures :

- **Du lundi au jeudi :**  
De 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures
- **Le vendredi :**  
De 9 heures à 12 heures et de 13h30 à 16 heures

Le service Aménagement du Droit des Sols de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie se tient à votre disposition également du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures.







## 600 MÈTRES DE TROTTOIRS REFAITS AVENUE DES GABIONS

Le secteur de Villers 2000 est traversé par plusieurs artères principales dont l'avenue des Gabions. Cette année la Mairie a décidé de réaliser la réfection des trottoirs et des stationnements de cette avenue.

Plus de 300 mètres de trottoirs ont ainsi été refaits à neuf soit plus de 600 mètres si l'on compte les deux côtés de la voie. **Il est à noter que lors de ces travaux, nous avons pu mettre aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) le cheminement piéton en modifiant certaines bordures et inclinaisons.**

Un investissement conséquent au vu de la longueur réalisée. La deuxième partie de réfection de cette avenue est prévue pour cette année.



## VILLERS 2000 : LE DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS EST INSTALLÉ

Chose promise, chose due! Un distributeur automatique de billets (DAB) est attendu dans le quartier de Villers 2000 depuis très longtemps. Vraiment très longtemps.

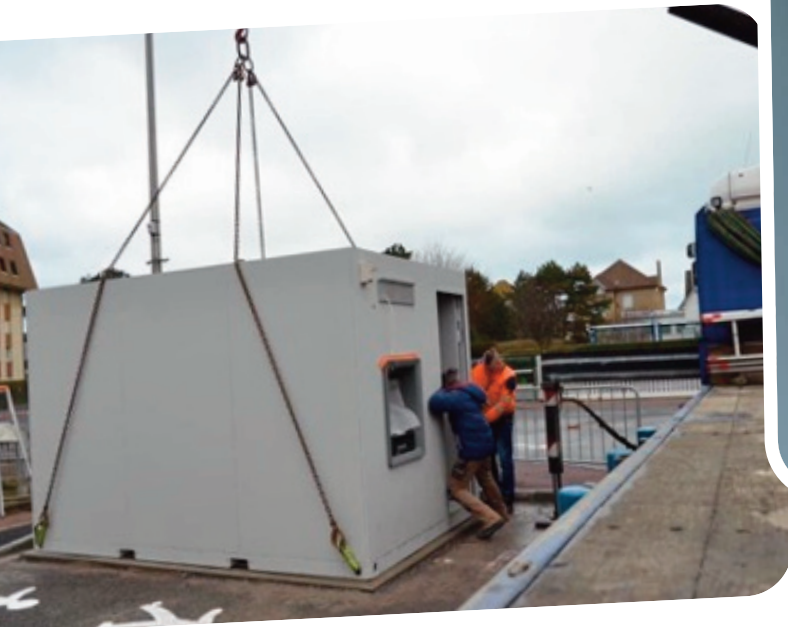
Et bien il est arrivé! Son installation a été effectuée en présence de notre Maire **Thierry GRANTURCO** et des services de la Ville. Ces dernières semaines, les services de la Ville avaient procédé et fait procéder à des travaux de voirie et à des travaux électriques pour l'accueillir.

Transporté, déchargé, posé sur la dalle qui avait été construite ces dernières semaines à cet effet, branché sur les sorties électriques qui avaient été préalablement installées, il commence à être « habillé » pour des raisons d'esthétisme urbain.

Des tests seront effectués avant qu'il soit officiellement mis en service.

Pour votre parfaite information, des travaux de voirie supplémentaires seront effectués autour de ce DAB et la sécurité sera renforcée avec l'installation de nouvelles caméras de vidéosurveillance.







**La Mairie**

Tél. : 02 31 14 65 00

Email : [mairie@villers.fr](mailto:mairie@villers.fr)



**Mairie annexe**

(social, état civil, cimetière)

Tél. : 02 31 14 65 13

Email : [mairie-annexe@villers.fr](mailto:mairie-annexe@villers.fr)



**La Police municipale**

Tél. : 02 31 14 05 37

Email : [Police-municipale@villers.fr](mailto:Police-municipale@villers.fr)



**Gendarmerie**

Tél. : 02 31 14 02 85

**L'Entraide Villers-sur-Mer**

Tél. : 06 51 00 37 26

Email : [entraidevillers@gmail.com](mailto:entraidevillers@gmail.com)

Appartement d'urgence

(violences intrafamiliales)

Tél. : 06 33 29 89 94



**Urgence sociale**

Tél. : 07 71 16 66 05

**Médiatrice**

Tél. : 06 84 82 37 60

Email : [mediation@villers.fr](mailto:mediation@villers.fr)



**Défenseur des droits**

Tél. : 06 30 95 00 57



**La Poste**

Tél. : 08 90 64 88 57

**Déchèterie**

Tél. : 02 31 88 16 32



**Office de Tourisme**

Tél. : 02 31 87 01 18

**Paléospace**

Tél. : 02 31 81 77 60

**Association Villersoise**

pour les Animaux

Tél. : 07 49 77 47 97

Email : [av-animaux@villers.fr](mailto:av-animaux@villers.fr)



**Poste de secours**

Jean Mermoz

Tél. : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél. : 02 31 87 52 83



VILLERS  
SUR-MER

